

## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur  
des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 26 novembre 1974

N° FLA-681

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° 204 du 30 septembre 1974 dans laquelle vous proposez que l'accord entre nos deux Gouvernements concernant le Projet Skylab, constitué par les échanges de Notes des 20 décembre 1971 et 23 février 1972<sup>(1)</sup> ainsi que l'arrangement supplémentaire établissant une capacité de sauvetage air-mer, constitué par les échanges de Notes des 14 mars 1973, 11 avril 1973 et 5 juin 1973 soient prolongés jusqu'au 30 juin 1976 en vue d'englober l'appui au Projet d'essai Apollo/Soyuz.

Je suis heureux de vous faire savoir que cette proposition est approuvée par les autorités canadiennes. En conséquence, j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Je voudrais aussi vous faire savoir qu'aux termes de l'article 10 des échanges de Notes des 20 décembre 1971 et 23 février 1972, il est très probable que le Canada souhaite utiliser l'emplacement de Pouch Cove, à Terre-Neuve, pour des activités scientifiques indépendantes avant que l'accord prolongé n'expire le 30 juin 1976. Les activités canadiennes peuvent être organisées de façon à être mutuellement acceptables au moyen de discussions entre le Conseil national des recherches, agissant au nom du Gouvernement canadien, et la *National Aeronautics and Space Administration*, agissant au nom du Gouvernement des États-Unis.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures*  
ALLAN J. MACEACHEN

Son Excellence  
l'Honorable William J. Porter  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa

<sup>(1)</sup>Recueil des Traités 1972 N° 4